



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0495

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **ZAC Château Lacassagne - Suppression**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009**Délibération n° 2009-0495**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **ZAC Château Lacassagne - Suppression**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ZAC Château Lacassagne à Lyon 3°, créée par délibération du Conseil en date du 2 décembre 1991, a été réalisée dans le cadre d'une convention d'aménagement par la société en nom collectif (SNC) Lacassagne 34, représentée par la société lyonnaise d'aménagement immobilier (SAI). En 1995, la société Prestimmo rachetait la SNC Lacassagne 34.

Par délibération en date du 16 juin 1998, le conseil de Communauté approuvait le plan d'aménagement de zone (PAZ) modifié, le nouveau programme des équipements publics (PEP) et les modalités prévisionnelles de financement.

Le périmètre de cette opération est délimité par le foyer Sonacotra à l'Est, le chemin de fer de l'est lyonnais (CFEL) au sud et l'avenue Félix Faure.

L'opération d'aménagement avait pour objectif d'assurer une continuité urbanistique le long de l'ancienne ligne du chemin de fer de l'est lyonnais (CFEL) avec la ZAC 136, rue Félix Faure.

Le programme de construction est aujourd'hui achevé et a permis la réalisation de 17 523 mètres carrés répartis comme suit :

- 9 466 mètres carrés pour un programme de logements sociaux,
- 7 542 mètres carrés pour un programme de logements en accession,
- 515 mètres carrés pour les commerces.

Il reste 6 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (Shon) affectés à l'extension du foyer Sonacotra, qui pourront être réalisés *via* l'application du droit des sols commun.

Le PEP est réalisé. Il prévoyait la réalisation :

- par l'aménageur, du clos et couvert de la maison de quartier, d'un square avec une aire de jeux pour enfants et d'une voie nouvelle et ses réseaux (rue des cadets de la France libre),
- par la ville de Lyon, de l'aménagement intérieur de la maison de quartier,
- par la Communauté urbaine, du parvis de la maison de quartier et de l'avenue Lacassagne au droit de la ZAC.

Compte tenu de l'achèvement du programme de construction et du PEP, et conformément à l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Décide de procéder à la suppression de la ZAC Château Lacassagne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.